

Compte-rendu réunion publique du Conseil des quartiers Dauphine et Chaillot, le mercredi 20 octobre 2021

Présidentes déléguées – Stéphanie de la Grandière (Dauphine) et Elodie Garamond (Chaillot)

Élus référents – Julien Guedj (Dauphine), Freddy Coudrier (Chaillot) – et Katherine de Meaux (Dauphine-Chaillot)

Intervenants :

Francis Szpiner, Maire du 16^e arrondissement

Jérémy Redler, Premier adjoint au maire chargé de la coordination générale, de l'administration, des finances et des affaires économiques

Gérard Gachet, Adjoint au maire, chargé de la sécurité, de la prévention de la délinquance et du droit des victimes

Jean-François Galland, Commissaire central du 16^e arrondissement

Sokhna Diobaye, Cheffe de division du 16^e arrondissement, cheffe de l'Unité Généraliste 3 (7^e, 15^e et 16^e sud) Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, Sous-Direction de la Régulation des Déplacements

Vivien de Gunzburg, conseiller de quartier (Dauphine), référent commission sécurité Dauphine-Chaillot

Introduction

Jérémy Redler : Remercie la participation des habitants à cette réunion publique organisée pour la première fois en présentiel et à distance, via zoom. Le Maire et les élus attachent une importance toute particulière à cette instance essentielle de démocratie locale. À ce titre, le Maire a souhaité réformer l'organisation des Conseils de quartier pour impliquer davantage les habitants et les associations. Grâce à cette évolution importante, les présidents et vice-présidents sont désormais désignés par lui-même parmi les habitants. Ainsi, les habitants et les associations sont au cœur des décisions prises par le Conseil de

quartier. Jérémy Redler tient également à saluer l'implication des élus référents, Katherine de Meaux, Julien Guedj et Freddy Coudrier

Katherine de Meaux : Remercie les habitants de leur participation à cette première réunion publique en présentiel et en duplex Zoom.

Elle tient tout particulièrement à remercier Jérémy Redler, ses collègues élus référents Julien Guedj et Freddy Coudrier, les Présidentes des Conseils de quartier Dauphine et Chaillot Stéphanie de La Grandière et Elodie Garamond, les référents des commissions sécurité et propreté Vivien de Gunzburg et Claudie Colin et tous les Conseillers de quartier Dauphine-Chaillot de leur investissement de terrain.

Les Conseils de quartier Dauphine-Chaillot sont venus à la rencontre des riverains sur les marchés Wilson et Mesnil, devant Béchu et Cyril Lignac et aux sorties de métro, pour sensibiliser les habitants à la tenue de cette réunion plénière « sécurité » et pour faire remonter les préoccupations des riverains.

Katherine de Meaux présente le « Kit Communication » : le carnet Conseil de quartier Dauphine-Chaillot recyclé et les flyers biodégradables et ensemencés, qui font pousser des fleurs de champs. Elle incite le publique à planter leur flyer à la maison !

La sécurité, en présence du Commissaire central de police

Gérard Gachet : La loi concernant la création d'une police municipale a été promulguée le 25 mai dernier. Celle-ci est opérationnelle depuis peu à Paris. En effet, la Maire de Paris a présenté le lundi 18 octobre dernier, la première promotion d'agents lors d'une cérémonie officielle à l'Hôtel de Ville. Cette cohorte est un peu moins nombreuse qu'annoncé il y a quelque mois car certains agents ont été recrutés directement par des villes en Île-de-France ou en Région où ils avaient suivi leurs stages de formation. Ces communes leur proposaient en effet des avantages non négligeables : salaires plus attractifs, horaires plus souples et coût du loyer moins onéreux qu'à Paris.

Les débuts sont donc un peu difficiles mais cette police municipale parisienne a le mérite d'exister. C'est un nouvel outil dont il faut se saisir.

Concrètement, sur le 16^e, une soixantaine d'agents sera déployé d'ici à la fin de l'année, dépendant de la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection). Leurs missions ont été classées en quatre « axes » par Nicolas Nordman, adjoint à la maire de Paris chargé des questions de sécurité : « Protéger les piétons », « sécuriser les rues », « faire respecter la tranquillité des riverains » et « veiller à la propreté de la ville ».

La création de la Police municipale se fait donc dans le strict respect de la répartition actuelle des pouvoirs entre la maire de Paris et le préfet de police. Il n'y aura aucune remise en cause des pouvoirs du préfet de police, qui demeure l'autorité principale en matière de sécurité à Paris. Au contraire, la Police municipale permet à la Police nationale de se recentrer sur ses

missions prioritaires (la lutte contre la délinquance, le trafic de stupéfiants, le proxénétisme, les cambriolages, les agressions, la lutte contre le terrorisme, etc.).

La police municipale parisienne est joignable 24 h/24 et 7 j/7 grâce à une extension des missions du 3975 et de la Salle de Commandement Opérationnelle.

Le Commissaire central: Est attentif aux difficultés rencontrées au quotidien par les habitants. Sa présence ce soir en témoigne. Il souligne que ses équipes et lui-même sont attachés à répondre le mieux possible aux préoccupations et aux attentes des habitants en fonction des moyens réglementaires et légaux dont ils disposent. Plusieurs réunions sur le terrain ont eu lieu, appelées « diagnostic en marchant » qui consistent à arpenter le territoire avec l'ensemble des acteurs concernés (associations, élus, habitants, professionnels). À ce titre, un travail est mené avec la mairie du 16^e pour proposer des solutions d'aménagement de manière à éviter la stagnation de populations à certains secteurs, propice à la multiplication d'actes de délinquance.

Le commissariat bénéficie de renforts d'équipes mobiles et spécialisées sur le terrain, à savoir les compagnies de sécurisation et d'intervention et les équipes de policiers à moto, permettant d'être plus réactif sur le terrain. Le commissaire souhaite également engager une dynamique partenariale avec la Police municipale.

Le commissaire a également conscience que le délai concernant les appels au 17 sont parfois longs mais invite les habitants à ne pas hésiter à le composer en cas de doute sur le comportement suspect d'un individu qui essaye de s'introduire dans un immeuble par exemple. L'intervention ne sera pas visible immédiatement mais le signalement permettra de surveiller cette personne et d'engager une filature si nécessaire.

Il tient enfin à souligner que les services de police sont appelés de plus en plus pour des motifs ne rentrant pas dans le cadre d'une urgence, ce qui mobilise des agents de police sur des situations pouvant se régler sans appeler la Police.

Sokhna Diobaye : Depuis 4 ans, Madame Diobaye est cheffe de l'unité généraliste 3 couvrant les secteurs 16^e sud et les 7^e et 15^e arrondissements, soit près de 150 ASP (Agents de Surveillance de Paris) qui sécurisent certains points et contrôlent les infractions au code de la route. Depuis un mois, elle est également en charge de la mise en place de la police municipale dans l'arrondissement. Cette police sera officiellement effective à partir du 1^{er} janvier 2022 mais elle intervient déjà sur le terrain au côté de la Police nationale pour tenter de régler des problèmes liés à la tranquillité publique, aux nuisances sonores, à la présence de sans-abri et sur la prévention des rixes.

Julien Guedj: Il ressort des échanges avec les habitants et les commerçants une détérioration significative de la sécurité depuis quelques années : des vols à l'arraché, agressions, cambriolages, racket d'enfants etc... Dans le quartier Dauphine, les secteurs

concernés sont Mesnil/Saint Didier, la Place Victor Hugo et le Trocadéro. Il salue cependant le travail et le courage des ASP et des forces de police qui ont fort à faire dans ce climat.

Freddy Coudrier : Commerçant et habitant du quartier Chaillot depuis près de 30 ans, il connaît donc très bien les problématiques qui se concentrent majoritairement autour du Trocadéro.

Vivien de Gunzburg (Référént commission sécurité Dauphine-Chaillot) : Les remontées des riverains font état d'une forte augmentation des incivilités dans les deux quartiers : vols à l'arrachée, agressions, cambriolages, la liste n'étant évidemment pas exhaustive. Il invite les habitants à porter plainte le cas échéant.

Interventions des habitants - échanges

Rue Boissière, une habitante signale les activités suspectes d'un salon de massage situé au 62

Le Commissaire central : Dans ce cas précis, nous procédons à une vérification et saisissons le cas échéant la brigade de répression du proxénétisme qui mène une action conjointe avec l'URSAFF.

Rue Lauriston, un habitant se plaint de la multiplication des vendeurs à la sauvette qui occupent les bancs.

Le Commissaire central : Des opérations de lutte contre la vente à la sauvette sont régulièrement organisées qui permettent de procéder à la saisie et à la destruction des marchandises.

Un habitant évoque l'envahissement de plus en plus important des trottoirs par des engins non motorisés dont les trottinettes notamment.

Sokhna Diobaye : En conséquence du vide juridique laissé par l'usage de ce nouveau mode de déplacement, le Gouvernement a fait évoluer le code de la route en 2019 afin de mettre en place une réglementation pour lutter contre ces comportements dangereux. Les agents peuvent depuis verbaliser les contrevenants qui roulent sur les trottoirs ou qui brûlent les feux. Les contrôles aux endroits stratégiques sont donc renforcés. Par exemple, la semaine dernière, 52 trottinettes ont été verbalisées.

Au 178 et 185 avenue Victor Hugo, des habitants déplorent la présence de sans-abris qui invectivent les riverains depuis plusieurs années. De nombreuses plaintes ont été déposées mais ce groupe est toujours présent, au grand dam des riverains qui protestent contre les nuisances sonores et la saleté.

Le Commissaire central : Comprend tout à fait la colère exprimée par les riverains, il est en lien régulier avec les plaignants. Il s'engage à faire le maximum pour les évincer en leur confisquant leur matériel et en utilisant l'arsenal juridique permis en la matière. Il

promet également de faire nettoyer les lieux, dans le cadre des opérations menées avec la Ville de Paris et la Préfecture. Il s'agit d'un problème épineux car ces personnes mendient devant le tabac et des personnes leur donnent de l'argent, ce qui les incite à rester.

Le Maire : Les faits évoqués (crachats, insultes et menaces de mort) doivent être sanctionnés et le maximum sera fait pour qu'ils le soient en saisissant le parquet. Les procédures dans ce sens seront menées même si celles-ci sont longues et complexes.

Une habitante explique qu'elle s'est fait voler son portable entre la Tour Eiffel et le Trocadéro et déplore le manque de surveillance policière à cet endroit. Elle signale également que des cambriolages ont eu lieu dans son immeuble. Elle souhaiterait que la mairie oblige les copropriétés à se sécuriser.

Le Commissaire Central : Les équipes sont très mobilisées pour lutter contre ce phénomène. En 2020, ce sont 400 interpellations et mesures de garde à vue qui ont été prises à l'encontre de mineurs isolés sur le secteur. Depuis le début de l'année 2021, ce sont 168 interpellations et mesures de garde à vue ont été prises dans le même cadre.

Rue de Longchamp, un habitant se plaint des odeurs et de la fumée provenant d'un bar à chicha qui empoisonnent la vie des riverains et provoquent également d'importantes nuisances sonores. Le trottoir devient impraticable et les voitures de luxe très bruyantes stationnent devant le bar. La rue devient à certaines heures de la nuit un véritable circuit automobile.

Un autre habitant signale des faits similaires, avenue Pierre 1^{er} de Serbie

Le Maire : Est déjà intervenu à plusieurs reprises auprès du commissariat pour dénoncer les entraves à la circulation piétonne et automobile provoquées par ce commerce. Il est en revanche très compliqué de demander à la Préfecture d'interdire ce commerce sans raison valable car dans ce précis, à l'instar des salons de massage, le bail est obtenu de manière légale et c'est la raison sociale est erronée – salon de thé par exemple-, ce qu'il faut démontrer judiciairement.

Jérémy Redler : La Mairie suit attentivement le dossier et est intervenue récemment auprès des directions de la Ville concernées sur les différents points soulevés par les habitants, notamment l'obstruction des trottoirs. Des verbalisations ont lieu. La priorité de la mairie est de faire diminuer ces nuisances afin que les riverains retrouvent davantage de calme.

Plus généralement dans le secteur, des aménagements pour renforcer la sécurité routière sont prévus, au carrefour rue de Longchamp et rue de Lubeck, permettant ainsi d'améliorer la visibilité des piétons. La mobilisation des élus sur la sécurité routière est totale. C'est d'ailleurs une délégation à part entière gérée par Vanessa Edberg.

Le Commissaire central : Les établissements concernés sont régulièrement contrôlés pour vérifier leur conformité à la loi. En cas d'infractions à la loi, une procédure peut être engagée par les services de la Préfecture et des sanctions peuvent être prononcées allant jusqu'à une fermeture administrative ou même à des poursuites pénales.

Porte Dauphine, une habitante ne se sent pas en sécurité à cause de la prostitution omniprésente jour et nuit.

Le Commissaire central : concernant la lutte contre la prostitution, une procédure simplifiée d'achat de prestation sexuelle permettant de sanctionner les clients de prostituées existe depuis quelques années. Des opérations d'enlèvement de camionnettes sont également programmées privant ainsi les prostituées de leur outil de travail. La Police nationale et la Police municipale planchent actuellement sur le moyen permettant d'éviter que les véhicules confisqués puissent être ensuite retirés de la fourrière par leur propriétaire.

Le Maire : La lutte contre la prostitution dans le Bois de Boulogne est une préoccupation majeure de la municipalité. Dès lors que les effectifs de la Police municipale seront déployés dans le 16^e, le Maire souhaite organiser des opérations ciblées s'inscrivant dans la durée pour verbaliser systématiquement les acheteurs de prestations sexuelles.

Lycée Janson de Sailly, une habitante aimerait savoir ce qui est prévu afin que les élèves cessent de se faire ennuyer voire rackettés aux abords de l'établissement

Le Commissaire central : Les parents d'élèves peuvent alerter le proviseur afin que celui-ci contacte la Mission Prévention Contact Écoute (MPCE) du commissariat qui intervient dans tous champs liés aux vols et agressions, la sécurité routière, la prévention des addictions, le racket et les incivilités, les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, les dangers d'Internet.

Une habitante souhaiterait davantage de vidéo protection dans le quartier

Le Commissaire central : Le coût d'une caméra incluant les frais de maintenance est de l'ordre de 50 000 euros. Une hiérarchisation des priorités est donc effectuée par le commissariat en fonction de plusieurs critères comme les faits de délinquance qui lui sont remontés à certains endroits ou bien les besoins identifiés par la mairie d'arrondissement. S'ajoutent à cela les demandes émanant de la direction de l'ordre public et de la circulation pour surveiller les grands rassemblements de population (événements sportifs, manifestations etc.)

Avancée des travaux des conseils de quartier

Projet « un enfant, un arbre, une école »

Vivien de Gunzburg : Est initiateur de ce projet qui vise à sensibiliser les enfants du 16^e à l'environnement. Accompagné par Caroline Jégou, Présidente de L'APEL Saint-François et Zaia Gherib, Présidente de la PEEP Janson de Saily, il présente la mise en œuvre du projet. Il est prévu dans un premier temps d'organiser une plantation d'érables avec deux classes de l'école Saint-François, dans une des contre allées de l'avenue Foch, de figuiers dans la cour du lycée Janson de Saily. Des réunions techniques ont eu récemment lieu.

Katherine de Meaux et Stéphanie de la Grandière concluent la réunion en remerciant les habitants de leur participation.